



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Vendredi 20 Mars 2026

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Convocation :

16 mars 2026

Affichage convocation :

16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six

Le vingt Mars

à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROGER Sylvain, Maire.

Présents : ROGER Sylvain, ROYER Mathieu, GOGIEN Florence, LUDOT Jean-Raymond, AZIERE Francis, BERTHIER Nicolas, CARREAU Inès, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, GASCHET Anne-Sophie, GOMAS Aline, LACAILLE Christine, ROGER Florence, ROTHAN Benoit, VAILLOT Mathieu.

Absent(s) excusé(s) : /

M. VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Vendredi 20 mars, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Installation du Conseil Municipal ;
- Élection du Maire ;
- Détermination du nombre d'adjoints ;
- Élection des adjoints ;
- Délégations données aux adjoints de fonctions et signatures ;
- Désignation du Conseiller Communautaire et de son suppléant ;
- Lecture et signature de la Charte du conseiller municipal ;

Le Maire,
Sylvain ROGER

Conseil Municipal

Vendredi 20 Mars 2026

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Convocation :

16 mars 2026

Affichage convocation :

16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six

Le vingt Mars

à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROGER Sylvain, Maire.

Présents : ROGER Sylvain, ROYER Mathieu, GOGIEN Florence, LUDOT Jean-Raymond, AZIERE Francis, BERTHIER Nicolas, CARREAU Inès, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, GASCHET Anne-Sophie, GOMAS Aline, LACAILLE Christine, ROGER Florence, ROTHAN Benoit, VAILLOT Mathieu.

Absent(s) excusé(s) : /

M. VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Élection du Maire

Monsieur le Maire procède à l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026.

Monsieur le Maire laisse la parole au doyen du Conseil Municipal afin de procéder à l'élection du Maire.

Entendu cela et après avoir voté :

- Monsieur ROGER Sylvain est élu Maire, au premier tour (14 voix pour et 1 blanc).

Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE la création de trois postes d'adjoints au Maire.

Élection des adjoints au Maire

Monsieur ROGER Sylvain, élu Maire, procède à l'appel des candidatures aux trois postes d'adjoints.

Monsieur ROYER Mathieu est candidat pour le poste de 1^{er} adjoint.

Madame GOGIEN Florence est candidate pour le poste de 2^{ème} adjoint.

Monsieur LUDOT Jean-Raymond est candidat pour le poste de 3^{ème} adjoint.

Entendu cela et après avoir voté :

Monsieur ROYER Mathieu est élu au le poste de 1^{er} adjoint à l'unanimité, au premier tour.

Madame GOGIEN Florence est élue au poste 2^{ème} adjoint à l'unanimité, au premier tour.

Monsieur LUDOT Jean-Raymond est élu au poste de 3^{ème} adjoint à l'unanimité, au premier tour.

Délégations de fonctions et de signatures données aux adjoints

Monsieur Le Maire expose son choix en ce qui concerne les délégations de fonctions.

- Délégation de fonction est donnée à M. ROYER Mathieu, 1^{er} Adjoint, pour les questions finances et patrimoine.
- Délégation de fonction est donnée à Mme GOGIEN Florence, 2^{ème} Adjoint, pour les affaires sociales et la communication.
- Délégation de fonction est donnée à M. LUDOT Jean-Raymond, 3^{ème} Adjoint, pour les affaires foncières ainsi que l'urbanisme.

- Le Conseil Municipal approuve le choix du Maire en ce qui concerne les délégations de fonctions aux adjoints.

Désignation du conseiller communautaire

Monsieur le Maire explique que le conseiller communautaire qui siègera à Troyes Champagne Métropole est automatiquement le Maire et son suppléant est automatiquement le premier adjoint.

Monsieur ROGER Sylvain est donc désigné conseiller communautaire et Monsieur ROYER Mathieu est désigné conseiller communautaire suppléant.

Lecture et signature de la Charte du conseiller municipal

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte du conseiller municipal qui énumère les principes déontologiques généraux ainsi que les règles locales et les attitudes à adopter par un conseiller municipal. L'ensemble du Conseil Municipal approuve et signe cette Charte.

Le Maire annonce que le prochain conseil se tiendra le mardi 31 mars et évoque les commissions et syndicats dans lesquels chacun devra se positionner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H50.